

# LE BULLETIN

## DES

# RECHERCHES HISTORIQUES

---

VOL. XLVIII,

LEVIS, MARS 1942

No 3

---

### LES ORIGINES D'UNE FAMILLE JOLIETTAINE. (1)

La Société historique de Joliette, fondée il y a quelque vingt ans, travaille à fournir de documents essentiels les historiens futurs. Déjà elle a classé dans un bel ordre toute une série de pièces authentiques dont l'intérêt n'échappe à aucun chercheur. Que la Société vive encore trente années, et dans les archives de l'évêché de Joliette l'on pourra trouver les sources sûres de l'histoire de nos paroisses. Et l'examen de ces sources fera naître les constatations fondamentales qui serviront d'appuis à la grande histoire, à l'histoire de la race et de la nation. Ce grand oeuvre, les membres de la Société historique de Joliette en auront été les artisans.

\* \* \*

Mais ceux qui dirigent cette équipe de travailleurs intellectuels poussent plus loin leurs curiosités. Ils voudraient pouvoir rendre compte, le plus exactement possible, des familles qui constituent les paroisses. Imaginez la richesse de nos archives diocésaines si nos arrière-neveux pouvaient y lire leur histoire de famille dans leurs plus lointaines origines! Pour en arriver au résultat ambitionné, il faut commencer l'exécution du plan. On m'a prié de le faire. Je plonge donc aux sources de ma famille dont l'arrivée à Joliette date de 1872, alors que Louis Robitaille, âgé de 22 ans, venait installer la première

---

(1) Travail présenté à la société historique de Joliette, le 21 novembre 1941, sous la présidence du Juge en chef de la Province de Québec, sir Mathias Tellier.

re pharmacie sur le sol de l'ancienne Industrie. Cet établissement dura vingt-quatre années. J'avais moi-même, alors que j'étais très jeune, entrevu le jour où je continuerais l'oeuvre paternelle. Je me flattais d'y faire de l'apostolat laïque, — dirai-je de l'action catholique avant la lettre? Mais la vocation au ministère sacerdotal emporta la balance. Je devins prêtre, et ni l'un ni l'autre de mes frères ne songea à faire durer l'établissement de 1872. D'autres mains s'en emparèrent, et bien vite le nombre des laboratoires se multiplia à Joliette.

D'après les documents consignés par l'abbé Tanguay dans ses monumentales *Généalogies*, quatre frères Robitaille sont venus de France en terre canadienne au XVII<sup>e</sup> siècle. En fait, pour trouver le quatrième frère Robitaille, Tanguay a dû s'appuyer à tort sur un acte signé par le missionnaire de l'Ancienne Lorette — Claude Chaussetière, jésuite — le 22 mars 1678. Cet acte, qui se trouve aux archives de Lorette, ne prouve pas qu'un Jean-Baptiste Robitaille épousa Jeanne Levasseur, comme on veut nous le faire croire. A lire attentivement cette pièce d'archives, on voit qu'il s'agit du baptême conféré à une enfant (Marie-Thérèse), née de Jean Robitaille (et non de Jean-Baptiste) et de Marguerite Burté. Prenons donc pour dûment constaté que les seuls Robitaille venus au Canada au XVII<sup>e</sup> siècle sont Jean, marié à Québec, en novembre 1670, à Marguerite Bulté (ou Burté); Pierre, marié à Marie Maufait, en mai 1675, également à Québec; enfin Philippe, marié à Montréal à Madeleine Warren, en octobre 1693.

Tous trois comparurent devant notaire avant de recevoir la bénédiction nuptiale, et ils signèrent le traditionnel contrat de mariage. A Québec, ce furent Me Becquet qui rédigea la pièce pour Jean, et Me Duquet pour Pierre. Quant à Philippe, il signa à Montréal devant le notaire Basset.

\* \* \*

Les trois frères Robitaille venaient de France, c'est sûr. De quelle partie de la France? L'acte et le contrat de mariage

de Jean Robitaille indiquent que la famille demeurait à Auchy. Comme il y avait alors, si l'on en croit le *Dictionnaire Universel de France* de 1726, Auchy-le-Château et Auchy-les-Moines, il importe de spécifier que la résidence des Robitaille ne pouvait être à Auchy-les-Moines où il ne se trouvait qu'un couvent de religieux.

La famille habitait donc, en 1670, Auchy-le-Château qui, aujourd'hui, est la commune d'Auchy-les-Hesdin, à six kilomètres au nord-est de HESDIN sur la Ternoise, minuscule rivière au Pas-de-Calais qui se jette dans la Canche.

Seulement, en 1675, au mariage de Pierre Robitaille, l'ancêtre d'une famille joliettaine, il est écrit que Pierre vient de Saint-Georges, et, en 1693, Philippe Robitaille assure que ses parents demeurent à Béalencourt (ou Biallencourt). L'explication semble des plus simples. Les trois frères viennent tous les trois du département du Pas-de-Calais, de l'arrondissement de Saint-Pol-sur-Ternoise, et Auchy-lès-Hesdin, Saint-Georges et Béalencourt sont trois villages très rapprochés (à 6 kilomètres au nord-est) du gros bourg de Hesdin. Prononçons Hédin et sachons que la population de cette petite ville se chiffre à près de trois mille âmes, qu'elle fait partie de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer, toujours dans le département du Pas-de-Calais; que nous sommes ou confluent de la Canche et de la Ternoise. Hesdin est à 70 kilomètres au nord-ouest d'Arras, à 27 kilomètres au sud-est de Montreuil, à 48 kilomètres au sud-est de Boulogne-sur-Mer. Ce bourg de Hesdin fut pris et repris pendant les guerres que soutint la France contre Charles-Quint. Les Impériaux le ruinèrent complètement en 1553 et construisirent, à quatre kilomètres plus loin, une forteresse qui est devenue la ville moderne. Cette forteresse, prise par Louis XIII le 29 juin 1639, et livrée aux Espagnols par Fargues, en 1658, fut définitivement cédée à la France par le traité des Pyrénées de 1659. Un seul homme célèbre, dont la gloire est assez douteuse, semble y être né, l'abbé Prévost, l'auteur du roman trop connu, *Manon Lescaut* (1697-1763).

Il est peut-être bon de noter ici que le Pas-de-Calais est un département formé de l'Artois, du Boulonnais, du Calaisais et du Ponthieu, dont la préfecture est Arras, dont les sous-préfectures sont Béthune, Boulogne-sur-Mer, Montreuil-sur-Mer, Saint-Omer et Saint-Pol. Le Pas-de-Calais doit son nom au détroit qui unit la Manche à la mer du Nord. Observons que le Boulonnais et le Ponthieu faisaient autrefois partie de la Basse Picardie. En conséquence les Robitaille ont tout lieu de croire qu'ils sont nés Picards. "C'est un âpre pays que ce plateau picard, ce grand bourrelet argileux qui barre au sud la plaine de Flandre et du Hainaut, un pays grave, sérieux, succession monotone de houles convexes et dénudées, qui se contestent les vents du large, soufflant de la Manche ou du Zuyderzée, et dont la seule beauté, comme celle de la mer, tient aux spectacles du ciel et aux édifices des nuages. Il en vient pourtant, de ce ciel, plus de menaces et plus d'orages que de rayons et de sourires: les hivers sont durs et neigeux, les étés accablants sous ces étendues sans abris, où nul obstacle n'arrête la galopade du vent, où nul bois ne donne son ombre; souvent en quelques instants un grain subit monté de l'ouest massacre les récoltes. Pays de prose, sans illusion, de dur labeur, sans charme, comme le sont à l'ordinaire ces opulentes terres à blé, proie convoitée de l'étranger, où nul espace n'est laissé en friche et où, après chaque désastre, grêle ou invasion, le paysan courbe le dos sur sa charrue, comme le paysage voûte et arque ses croupes obstinées." (Louis Gillet).

Retenons que dans cette Basse Picardie se trouve le vieux château des comtes de Luxembourg, silhouette aujourd'hui rasée par le canon. C'est dans ce vieux donjon que fut tenue captive la prisonnière de Compiègne; c'est de cette tour qu'avait sauté cette fille héroïque qui a nom Jeanne d'Arc, c'est elle que ses géôliers ont ramassée demi-rompue dans le fossé. Peut-être, pour les gamins d'Auchy-lès-Hesdin, Jeanne, brûlée à Rouen en 1431, était-elle deux siècles plus tard, comme une camarade d'enfance, comme une invitation au courage et à l'idéal.

Toutes choses égales d'ailleurs, on peut croire que les habitants des environs de Saint-Pol-en-Ternois ou de la Bas-

se Picardie étaient les Français les plus capables de fonder un pays neuf. L'énergie croît et s'exalte au contact des frontières. Il fait bon d'être d'un sang fier et batailleur, et d'un peuple qui ne se rend qu'à la dernière extrémité. Nulle part la France n'est plus France. C'est que ce pays se souvient toujours de la défaite de Philippe de Valois par Édouard III d'Angleterre en 1346, — Crécy-en-Ponthieu — et du désastre d'Azincourt qui faillit amener l'asservissement de la France sous la domination anglaise en 1415. Mais aussi on se souvient en ces régions de l'admirable victoire de Condé sur les Espagnols, victoire de Lens qui eut pour résultat la paix de Westphalie en 1648. Ce pays-là n'est pas si loin de Corbie et de Saint-Quentin "et de ces places de la Somme si longtemps disputées. Terre gorgée de sang non moins que la Lorraine. Ce grand plateau d'entre Somme et Aisne, d'où descendent la Lys et l'Escaut, forme la clé de la trouée de l'Oise et le bouclier de Paris. Vingt fois le sort du pays s'est joué là. Chaque village rappelle un siège ou un combat.

Ces gens des Marches ont payé par une vieille expérience le droit de se montrer vigilants; ils savent ce qu'il en coûte d'oublier ou de s'assoupir. Ils ont de la mémoire et ne dorment jamais que d'un oeil. Ils sont en quelque sorte historiens par position. C'est un pays qui a pour vocation l'histoire, un pays de chroniqueurs plutôt que de poètes, de gens à tête épique ou réaliste plutôt que romanesque ou lyrique." De ces pays sont sortis Froissart, Commines et Saint-Simon. Parmi les modernes, Michelet, Lavisser et Henri Martin. Souvenons-nous enfin que le monument à la gloire des soldats canadiens de la grande guerre, en France, se trouve situé au village de Vimy, dans le Pas-de-Calais, en plein centre de ce pays héroïque.

Sommes-nous si loin des Robitaille? Non. Sans doute ils ne furent que de modestes artisans, mais peut-être avaient-ils l'âme haute. Peut-être partageaient-ils avec le pays les gloires et les humiliations de la patrie. Donnons-leur le bénéfice du doute. Puisqu'ils ont eu le courage d'entreprendre la traversée de l'Atlantique de 1670 à 1693, puisqu'ils ont voulu fonder une Nouvelle-France dans les vastes solitudes de l'Amérique



du Nord, nous ne nous trompons pas en croyant qu'ils étaient grands, à la hauteur de ceux dont le nom remplit l'histoire glorieuse de notre pays.

\* \* \*

Les certitudes sur les particuliers venus en Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle sont plutôt rares. Deux documents pourtant restent dont l'un établit que Pierre Robitaille a signé un contrat de concession de terre dans la seigneurie de Gaudarville par-devant le notaire Rageot de Québec, le 24 novembre 1670. Cette seigneurie formerait aujourd'hui à peu près la région centrale située entre les paroisses de l'Ancienne Lorette, de Sainte-Croix et de Cap-Rouge. L'emplacement exact de cette terre se trouve sur le ruisseau Saint-Michel, non loin de la rivière du Cap-Rouge.

Le contrat fait par Rageot n'a rien de bien particulier. Il est semblable à tous les autres du même temps. Il n'est tout de même pas inopportun de noter que la terre du dit Pierre Robitaille avait "trois arpents de front en la seigneurie de Gaudarville sur la profondeur qui se trouvera entre la route de Champigny d'une part et le ruisseau dit Saint-Michel d'autre part;" le dit *prenant* s'obligeait à avoir dans la fin de l'hiver 1672 quatre arpents de bois abattus et débités sur la dite concession, d'y tenir feu et lieu ou autre pour lui. De plus, le dit Robitaille s'engage à payer au dit seigneur annuellement, à la Saint-Martin d'hiver, *douze deniers* (un sou) de cens pour chaque arpent avec deux chapons vifs.

Etaient présents au contrat, Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu et de Gaudarville, seigneur, Pierre Robitaille, et Jacques de la Touche, le tout contre-signé par Rageot qui pratiquait alors comme notaire à Québec sous la juridiction de la Compagnie des Indes Occidentales. Un deuxième témoin, Adrien Michelin, n'avait su signer. A ajouter aux obligations déjà signalées les servitudes au sujet des chemins à entretenir. Enfin le seigneur se proposait de faire bâtir un moulin et l'acheteur devait promettre d'y faire moudre son grain et d'y payer le droit de mouture.

Toutes ces données sont confirmées ou mieux constatées dans le "relevé de concessions" fait en 1685 et que l'on retrouve aux Archives d'Ottawa en consultant "le Plan Cadastral de 1685."

Le deuxième document dont nous puissions faire état est le contrat de mariage de Pierre Robitaille avec Marie Maufait, signé devant le notaire Duquet, le 5 mai 1675. Comme l'ancêtre était né en 1652, il avait donc 23 ans le jour de son mariage. Marie Maufait n'avait que 14 ans. Etaient présents au mariage Pierre Maufait, habitant de la Côte-Saint-Michel, et Marie Duval, sa femme, père et mère de Marie Maufait, née à Québec, d'une part; et Pierre Robitaille, habitant de Champigny (à quelque trois milles de l'Ancienne Lorette), fils de Jean Robitaille et de Martine Cormont, de la paroisse de Saint-Georges, évêché de Boulogne, d'autre part. L'acte nous fait savoir que Simon Allain, témoin au mariage, était marié à la soeur de Marie Maufait et qu'elle s'appelait Jeanne. Et les dits futurs conjoints "accordent être uns et communs en tous biens meubles et immeubles acquis et conquis du jour des épousailles suivant la coutume de Paris." La dite future épouse "sera douée du douaire coutumier. Le préciput sera égal et réciproque de la somme de trois cents livres à prendre par le survivant sur les biens de la communauté. Et en faveur du présent mariage les dits Maufait et sa femme ont promis de fournir à leur dite fille, la veille des épousailles, une vache à lait et un cochon nourritureau, habiller leur dite fille le jour de ses noces suivant sa condition, lui donner dix chemises, six mouchoirs, six coiffes, une couverture, une chaudière, une paire de draps et six serviettes. Passé à Québec dans la maison du dit Sieur Le Vallon (échevin de cette ville), le cinquième jour de mai 1675, en présence de Jean Roy et de Martin Guendon, témoins qui ont signé avec le dit futur époux et le notaire (Pierre Duquet). Et ont les dits Maufait, sa femme et leur dite fille déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance."

\* \* \*

Du premier ancêtre, nous ne savons rien autre, sauf qu'il décède à Lorette, le 8 mai 1715, après avoir eu de Marie

Maufait six ou sept enfants. Le deuxième enfant de Pierre Robitaille, André, celui dont la famille Joliettaine se réclame, fut baptisé à l'Ancienne-Lorette le 17 juillet 1678. Il se maria en premières noces à Marguerite Hamel le 19 janvier 1706, à Lorette, et en secondes noces, à Sainte-Foy, à Catherine Chevalier, le 11 août 1713. Du premier mariage, André Robitaille n'aurait eu que deux enfants, Jean et Pierre. La lignée de la famille de Joliette dont nous nous occupons descend encore une fois du cadet. André décède à 58 ans, toujours à Lorette.

Pierre Robitaille, le troisième ancêtre, est baptisé le 13 mai 1708, et il épouse à Lorette, le 15 janvier 1732, Marie-Geneviève Jourdain.

De ce mariage ne seraient issus que deux garçons, dont Jacques que nous devons appeler Jacques 1er, puisque son fils porte le même nom. Jacques Robitaille naît aux environs de 1740, à Lorette, se marie à Notre-Dame de Québec le 20 octobre 1767, à Josette Thomelet, dont il a quatre enfants. Ce premier Jacques épouse en secondes noces, à Saint-Hyacinthe, le 26 octobre 1801, Marie-Anne Germain.

Il semble que l'on puisse attribuer la fondation de la branche de Saint-Hyacinthe à ce premier Jacques, puisqu'il s'y marie en 1801. Par ailleurs le second Jacques, l'aîné cette fois de la famille, se marie deux fois à Saint-Charles-sur-Richelieu. La première épouse fut Marie Loiselle. Le mariage eut lieu le 2 juillet 1792, et le second le 28 avril 1829. Le premier mariage donna trois enfants, dont Narcisse, né le premier novembre 1811, père de Louis, le futur pharmacien de Joliette.

Narcisse Robitaille, qui représente la sixième génération, naît à Saint-Hyacinthe en 1811 et il décède dans la même ville à l'âge de 49 ans et deux mois, soit le 2 janvier 1861. Le Benjamin des enfants de Jacques Robitaille et de Marie Loiselle entre au collège de sa ville natale, il y fait ses études classiques, puis il se met à l'étude de la loi et devient



notaire. Il s'installe à Saint-Hilaire. Tout à côté s'étend la paroisse de Saint-Mathias sur le Richelieu. Et à Saint-Mathias demeure une jeune fille du nom de Catherine Johnson, née de John Johnson et de Catherine Schank. L'ancêtre n'était autre que le général William Johnson, devenu sir William, le vainqueur de Dieskau à la bataille livrée le 8 septembre 1755, sur les bords du lac Saint-Sacrement (ou George). En 1849, semble-t-il, Catherine enseignait à Saint-Hilaire, mais sa famille demeurait à Saint-Mathias, au château des descendants de sir William. C'est là que Narcisse Robitaille, dont la commission de notaire date du 25 octobre 1843, connut Catherine Johnson. Il l'épousa à Saint-Mathias le 10 avril 1849, en plein carême, avec la dispense des trois bans, à cause du temps alors prohibé, et peut-être aussi à cause de l'âge des futurs. Narcisse avait bel et bien 48 ans, et Catherine comptait 33 printemps révolus au 10 avril 1849. Trois enfants naquirent de cette union. L'aîné seul vécut. Une fille, Marie-Louise, décéda à trois ans et six mois, et un garçon décéda le même jour (c'est-à-dire le 4 octobre 1855), âgé de 20 mois.

Louis Robitaille, né le 22 juin 1850, à Saint-Hilaire de Rouville, étudia à Saint-Hyacinthe, où sa mère s'était retirée après la mort de son mari; il y fit ses études classiques, puis, durant quelques mois, il étudia le droit à Québec, en 1867. Louis dut interrompre ces études légales pour cause de santé. C'est alors qu'il opta pour la pharmacie, à Montréal. En 1872, Louis Robitaille, en compagnie d'un Anglais du nom de Treceder, s'installa à Joliette. La société ne dura qu'un an. Treceder s'en retourna dans la Métropole, et la pharmacie devint la pharmacie Robitaille. Cet établissement dura jusqu'à la mort du propriétaire, laquelle survint le 10 juin 1896, quelques jours avant l'arrivée de Laurier au pouvoir. Je faisais ma syntaxe française. J'avais 13 ans.

Louis Robitaille, arrivé en 1872, se mariait à 29 ans, à Joliette, à Marie-Louise Brault, fille du boulanger Narcisse Brault. C'était le 23 juin 1879. Le père Cyrille Beaudry bénissait cette union de laquelle devaient naître sept enfants,

dont deux morts en bas âge. Les cinq autres sont encore vivants: Alexandre (à Barré, Vermont), Marie-Louise (à Joliette), Georges (à l'Épiphanie), Lionel (à Montréal), Hélène (à l'Épiphanie).

Alexandre, marié à Alice Gervais, est père de six enfants: Paul, Yvette, Jeanne, Marcel, Alice, Lucie. L'aîné est avocat à Montréal. L'autre fils, Marcel, est étudiant en droit.

Lionel est père de trois enfants: Jean, Thérèse et Madeleine. Jean occupe une position de traducteur à Montréal.

\* \* \*

La Société historique a demandé au conférencier d'ajouter quelques traits au sujet du fondateur de la famille joliettaïne. Au physique, Louis Robitaille est plutôt mince, mesurant près de cinq pieds et huit pouces. En 1896, il porte *les favoris*. Au moral, c'est un intellectuel, dont la bibliothèque compte mille volumes. Particulièrement intéressé à l'histoire. Quand ce fils de notaire n'était pas dans son laboratoire, il se plongeait dans une lecture infinie. Causeur abondant et recherché. Son père, ancien candidat libéral, lui avait appris à s'intéresser à la politique. Louis Robitaille, très au courant, faisait profession d'une farouche indépendance. Par ailleurs ultramondain décidé, disciple de maistre et très pieux.

Ses trois fils, comme le poète Horace, ont bien pleuré leur père. Pourquoi faut-il que de pareils hommes soient enlevés en pleine maturité? Le grand poète latin a eu le plus humble, mais le meilleur des pères, le plus tendre, le plus éclairé, le plus vigilant. Il s'est permis de le chanter dans des vers que le monde lettré conserve comme un précieux dépôt. Qui me reprochera de terminer ce modeste travail par le passage célèbre de Quintus *Horatius* Flaccus (vers 85 et ss. de la sixième *Satire*, au livre premier):

. . . . . Nam si natura juberet  
A certis annis aevum remeare peractum  
Atque alios legere, ad fastum quoscumque parentes  
Optaret sibi quisque, *meis contentus* honestos  
Fascibus et sellis nollem mihi sumere. . .

“Si la nature nous permettait de recommencer notre vie et de nous choisir des parents au gré de notre vanité, d’autres pourraient changer, mais moi je garderais les miens, sans en vouloir d’honorés par les faisceaux et les chaises curules.”

Et si l’on veut m’assurer que je ne fais en cela que citer et imiter un authentique païen, je me transporte à Poitiers, au 8 février 1878, et je vous invite à entendre la pieuse voix du futur cardinal Pie faisant l’éloge de sa mère, douze mois après qu’elle eût été déposée en terre. Pour se rassurer contre les critiques des pusillanimes, l’infatigable héraut de la vérité catholique s’appuie sur saint Grégoire de Nazianze et sur saint Augustin. La cause n’est donc pas si mauvaise, même si elle se trouve défendue par l’exemple d’un illustre poète païen ?

L’ABBÉ GEORGES ROBITAILLE

---

## L’AMEUBLEMENT À MONTRÉAL AUX

### XVII<sup>e</sup> ET XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES

(Suite et fin)

---

*Jatte* — M. de Varennes avait en 1757, deux petites jattes de faïence bleue et trois autres dépareillées.

*Lampe* — Les lampes de fer et à bec furent en usage depuis le début de la colonie jusqu’à plus tard au 19<sup>e</sup> siècle.

En 1751, des citadins avaient des lampes de fer-blanc et des lanternes. Dans l'inventaire des Frères Charron apparaissent "deux verres de lampes". Ce pouvait être des godets nommés aujourd'hui lampions. La lampe à bec avait la forme des lampes antiques des Egyptiens et des Hébreux.

Lanternes — La lanterne de fer-blanc fut en usage dans les premiers temps. On n'employait pas alors le mot "fanal" pour lanterne et avec raison.

*Lèchefritte* — La plupart étaient en cuivre rouge. Puis il y en eut en "taule".

*Linceuls* — On donnait ce nom à des draps en toile de chanvre.

*Linge* — En 1748, il s'importait du "linge en toile ouvrée et non ouvrée".

*Lit - Literie* — Plusieurs mentions, dès le 17<sup>e</sup> siècle, de lits de quenouilles, de cotonniers, surtout de plumes. Parfois on ajoute "plumes de volailles". Les uns sont couverts de toile de Beaufort, de toile de France, de coutil et d'indienne. Un seul est dit couvert de peau de caribou et il appartenait à la demoiselle de Kerigou de Fily (1752). (Voir en plus "*Ciel de lit et tour de lit*".)

*Livres* — Au 17<sup>e</sup> siècle, Jeanne Mance avait une collection de livres de piété. Lambert Closse laissait trente et un ouvrages en 1662. Godefroy de Normanville, en 1679, possédait plusieurs volumes. Pierre Rimbault, qui fut notaire, procureur, puis juge entre 1687 et 1740, avait en 1706 des livres de piété, des ouvrages de droit, de littérature et d'histoire, des dictionnaires et des classiques grecs et latins (47 volumes). Le fameux Greysolon Dulhut avait des atlas et des histoires (1710). René Fezeret, fils d'un serrurier, confessa dans un partage qu'il a 24 volumes.

*Lodier* — Mlle Mance avait un lodier de toile imprimée sur son lit. Ce mot signifiait “couverture de lit faite de bourre piquée entre deux toiles”.

*Marmitte* — Ce vase, grand ou petit, servant à la cuisson des aliments fut en fer ou en cuivre, toujours avec couvercle et souvent avec pieds.

*Martinet* — “Petit chandelier plat à manche”. Le notaire Maugue et autres emploient cette expression. La plupart étaient en cuivre jaune.

*Matelas* — Cette sorte de “coussin qui garni un lit” fut en laine ou en bourre dès le début de Ville-Marie.

*Mazarins* — On nommait ainsi un gobelet en verre en 1700.

*Meublier* — Le mot *meublier* pour ébéniste n'apparaît que sous le régime anglais.

*Micouane* — *Micouenne* — Cette cuillère de bois avait la forme des cuillères à ragoût, mais le manche était plus court. Elles furent faites d'abord par les sauvagesses.

*Miroirs* — Il y en eut de diverses sortes dès la fondation de Montréal. Pour la traite, ils étaient en fer-blanc. Il y en eut garnis de corne. Les miroirs avec glace avaient un cadre de bois nature ou doré. Certains miroirs étaient dits de toilette, d'autres étaient en étui de cuir.

*Misérable* — Verre de petite dimension dans lequel on servait l'eau-de-vie.

*Mortier* — Vase en fonte, en marbre, parfois en cuivre avec un pilon. On s'en servait pour broyer et mélanger des fruits, des drogues, etc., dans les familles.

*Mouchettes* et *Porte-mouchettes* — Ciseaux pour moucher les bougies, les chandelles. Le porte-mouchettes était un petit plat en métal dans lequel reposait les mouchettes.



*Moule à chandelle* — Nous n'avons relevé l'expression qu'au 18<sup>e</sup> siècle.

*Moule à cuillère* — Nous n'en avons pas dans nos notes avant la fin du 18<sup>e</sup> siècle.

*Moulin à café* — Le célèbre Greysolon Dulhut avait une de ces petites machines (1710).

*Moulin à poivre* — Il est mentionné dès 1686.

*Moutardier* — Dans l'inventaire de M. Gautier de Varennes, en 1757, on relève mention de deux "moutardières" puis, dans un acte de Blanzv en 1760, il est question de moutardiers en faïence.

*Mouvette* — M. Sarrobert, en 1756, avait une mouvette de cuivre à manche de fer. C'était une petite poêle. (Le Glossaire C.-F. donne une autre signification.)

*Nappes* — M. Closse en avait plusieurs. Une de toile de chanvre blanche, une de grosse toile, une façon "damas"? et une très grande mesurant 3 aulnes, en toile ouvrée. Il y en eut en toile de Meslys, en toile de Beaufort, en toile de Morlay, en toile à grains d'orge, en toile de Pervanche, en toile de Bayonne à raies bleues. Un entrepreneur-maçon avait en 1760, douze nappes en toile herbée, deux nappes **ouvrées** et deux nappes de cuisine en toile commune. Il n'aurait pas été mieux fourni au 19<sup>e</sup> siècle.

*Ouragan* — Voir Houragan.

*Oreillers* — Elles sont toujours en plumes. Quant à la taie il y en a en calmande, en indienne fond blanc avec fleurs bleues, en coton et en toile.

*Paillasse* — Au lieu du lit de plumes et probablement pour les domestiques ou pour le peuple, il y avait la paillasse recouverte en toile d'emballage, en grosse toile du pays et toile commune. Parfois la paillasse remplaçait le matelas.

*Panier* — Ustensile portatif le plus souvent. La plupart sont en osier couverts et ronds. Il y a aussi le panier.

*Passoire* — Elles étaient en cuivre jaune, rarement en cuivre rouge, ou en terre. Ensuite, on en eut en fer-blanc.

*Pavillon* — On nommait ainsi parfois le tour de lit parce qu'il était "suspendu au plafons et disposé en forme de tente" Greysolon Dulhut, le grand coureur de bois en avait un.

*Pendule* — Il y en eut à poids et à ressorts surtout vers 1740. Un marchand eut une pendule à ressorts avec la boîte vitrée et son piédestal. La plupart furent chez les bourgeois et les nobles.

*Pile* — Fait d'un tronc d'arbre creusé, cet appareil avait l'apparence d'une baratte. A l'aide d'un pilon on broyait au fond le blé d'Inde pour en faire la *sagamité*. Il y en eut sous le régime français ensuite jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle.

*Pince* — La pince de fer ou pince à feu fait partie de tout mobilier.

*Pincettes* — Il y eut des pincettes "pour le feu", et des pincettes de fumeurs. Il se fabriqua plus tard des petites pincettes nommées "pincettes de poche pour fumeurs".

*Pinte* — Cette mesure fut toujours en étain.

*Plats* — Il y eut de grands plats de terre.

*Plume* — Le Canada exportait de la plume de gibier en France au 18<sup>e</sup> siècle. On distinguait ici entre la plume de volaille et celle de certains gibiers.

*Poêles* — Pour le chauffage des habitations, quelques colons eurent des poêles dès le 17<sup>e</sup> siècle (1676). Au siècle suivant il y eut plusieurs poêles. On les nommait "la Palme

ou Palmier", "la Samaritaine", aux "lions", "à la balance ou Balancier", "aux noces de Cana" suivant, sans doute, le sujet en relief sur le devant ou sur les côtés du poêle.

Au 17<sup>e</sup> siècle, il fallait placer les poêles dans une cheminée, tant on les craignait. Ajoutons que chaque poêle est accompagné d'un tuyau ou de feuilles de tôle, aussi d'un coude et parfois un trépieds. Certains poêles venaient d'Europe, d'autres du Saint-Maurice. On n'employait jamais le mot fourneau pour ce "vaisseau de chauffage".

*Poêles* (à frire) — *Poêlons* — *Poêlottes* — Ce sont des "petits plats de métal munis d'une queue". Il y en eut en cuivre jaune ou rouge. Les mots poêlon et poêlotte étaient plus fréquemment employés. Ceux-ci étaient plus petits que les autres, mais plus profonds. On écrit une fois, "grande poêlotte". Il y en eut avec pieds et une sorte nommée "poêles à confiture".

*Poissonnière* — (Ustensile pour la cuisson du poisson.) Elles sont en cuivre rouge. Une d'elle est dite en "faïence" (1756).

*Pommier* — Cet ustensile servant à cuire les pommes n'est mentionné qu'une fois.

*Porte-Mouchettes* — Voir aux mots *Mouchettes* et *Flambeau*.

*Poterie* — De terre ou d'étain. Sur le sujet voir notre article dans le B. R. H. de 1937, p. 335.

*Pots* — De ces vases il en eut de diverses sortes, soit de terre, de faïence, de grès de Flandre, et aussi d'étain, de fer et d'argent. Les vases de nuit ou pots de chambre furent en terre de Hollande, en faïence ou en étain. On en fabriqua également au Canada. (Voir B. R. H. 1937, p. 336.)

*Quenouille* — La massette que le peuple nommait quenouille autrefois comme aujourd'hui a beaucoup été utilisée

pour la literie. Le duvet laineux de sa fleur remplaçait la plume. Il en fut de même de la fleur du "cotonnier".

*Réchaud* — Il apparaît dans plusieurs inventaires. Il était de cuivre ou de fer.

*Rideaux* — Il y eut des rideaux de portes ou de fenêtres en indienne, en serge, en calenderie ou calmande. Aussi en cretonne surtout au XVIIIe siècle.

*Rouet* — Il y en eut avec une grande roue sans pédale, ou avec roue plus petite lorsqu'il y avait pédale. Les uns étaient horizontaux, les autres verticaux.

*Rouleau* — Ce "bâton cylindrique" dont on se servait pour étendre la pâte était ici fait en merisier. On le nommait "rouleau à pâte" aussi "rouleau à pâtissier".

*Sacs* — Il s'en trouve dans les cuisines et les greniers remplis de blé d'Inde, aussi de pains, chez les boulangers. Ils sont en cuir ou en toile. On ne dit pas alors "poche" dans ce sens.

*Salière* — Au 17e et plus tard, il y en a en étain (1673) en cristal, (1756) en faïence, en argent, même en bois.

*Saloir* — Vaisseau de bois pour la conservation des viandes. On dit parfois "saloir de lard" (1673).

*Saucier* — Mentionné ici et là et dit être en étain ou en faïence.

*Seaux* — Ils sont en bois. On dit: seaux avec cercles et anse de bois. Seaux de bois ferrés. Seaux garnis de cercles de fer. En 1779, un notaire écrit *siaux* ferrés.

*Siège* — "Meuble disposé pour qu'on puisse s'y asseoir." Il n'est mentionné qu'une fois (1686).

*Sofa* — Meuble de “bois tourné et empaillé” (1779).  
*Sofa* “en crin couvert en panne cramoisie” (1786). Cette expression n'est pas employée avant la cession.

*Sommier* — M. Dulhut avait un sommier dans son beau lit à pavillon. Au 17<sup>e</sup> siècle le sommier était un matelas servant de paillasse.

*Soucoupe* — Cette “petite assiette qui se place sous une tasse” est mentionnée au XVIII<sup>e</sup> siècle (Voir Tasse). Le fait est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle on s'en dispensait chez le peuple.

*Soufflets* — Évidemment il n'est question ici, que du soufflet dont on se servait dans les maisons. On les nommait soufflet de chambre et soufflet à allumer le feu (1731). Quant au gros instrument des forgerons, on les appelait soufflet de forge et soufflet de maréchal.

*Soupière* — M. de Varennes avait une soupière de “terre brune pressée” (1757).

*Statues* — *Statuettes* — Nous n'avons pas relevé de mention de statue ou statuette dans les inventaires de particuliers (Voir B. R. H. 1934, p. 117).

*Sucrier* — Au 18<sup>e</sup> siècle les sucriers sont en faïence et avec couvercle (1753-1756).

*Tables* — En 1673, Mlle Mance avait une table de bois de merisier avec les pieds de chêne. Une autre de même bois avec tiroir et une petite de sapin. Mention en 1699, d'une table de bois de pin avec son pliant. Mgr de Lauberivière avait une table de bois de noyer à pieds de biche, recouverte de maroquin. Mentions, ici et là de table ovale (1726), de tables carrées, de tables ployantes. La plupart sont de merisier ou de pin. En 1657, le menuisier Nicolas Godé avait une table de bois de chêne “dans laquelle il y a un coffre”. La plupart des tables avait un ou deux tiroirs. En Jean Deshayes, hydrographe du roi, avait une table de



planches embouvetées sur des tréteaux, avec deux bancs de madriers (1706) (*B. R. H.* 1916, p. 133).

\**Tablière* — L'officier Sarrobert avait deux *tablières de cuisine* (1756). Nous ne trouvons le mot dans nos dictionnaires.

*Tableaux* — Nous avons fourni l'état de ce que nous avons relevé à ce sujet dans le *Bulletin* de 1934, p. 117.

*Tabouret* — "Siège à quatre pieds, sans bras ni dos". Il y en a des hauts et des petits. Ceux que nous avons relevés semblent être ce "meuble sur lequel on pose le pied". Tous sont recouverts, les uns en crins avec dessus en panne cramoisie, d'autres recouverts de calmande de couleurs.

*Taies et Têtes d'oreillers* — L'expression tête d'oreiller est employée généralement au 18<sup>e</sup> siècle. Il y en eut en indienne et en coton.

*Tamis* — Tamis de soie et de parchemin. Rares mentions.

*Tapis* — Tapis de table (1673) — T. de serge ou calmande (1741) — T. de laine à carreaux "façon du pays".

*Tapisseries* — Tissus servant de rideaux et tour de chambre. Voir la liste des tissus dans *B. R. H.* 1937, pp. 301-302.

*Tasses* — Grandes et moyennes à anse ou non, elles furent dès les premiers temps en étain, en argent et en faïence. Au 18<sup>e</sup> siècle, il s'en trouve en "éclisse", en verre et en bois. Souvent au 18<sup>e</sup> siècle on dit tasse et soucoupe. L'explorateur Dulhut avait une tasse "en gondole d'argent".

*Terrines* — Mention fréquente dès le début de la colonie, mais on ne dit pas en quoi elles sont faites.

*Théière* — M. Barthe croit avoir relevé le mot théière dans un acte de Trottaïn de 1687. Pour nous ne trouvons ce vase qu'après la cession. Une est en cuivre 1776 — Le notaire Mézière mentionne en 1779: "Trois bombes à thé" et plus loin une théière et un sucrier de faïence.

*Tinette* — Il y en a à partir du 17<sup>e</sup> siècle.

*Tire-bouchon* — Dans un inventaire de 1665 à l'île d'Orléans, il y a mention d'un "petit tire-bouchon". (B. R. H. 1927, p. 518) Nous n'avons pas rencontré cette expression ailleurs sous le régime français.

*Tour de lit* — Le major Closse avait un tour de lit de drap rouge avec frange de soie. Un autre avec un tour de lit à Crespine de serge bleue avec frange de diverses couleurs. Mlle Mance et M. Testard en avaient en tapisserie de Bergame. Il y en eut en indienne de plusieurs modèles en 1791 celui de M. de Varennes était en toile peinte avec ses rideaux. (1757) Un abbé avait un tour de lit en serge verte brodé de ruban Jonquille avec cordonnet. Le tour de lit servait comme en France à "préserver du froid et des courants d'air".

*Tourtière* — L'ustensile pour faire cuire les tourtes s'appelait "tourtière". Mlle Mance avait des tourtières grandes et petites de cuivre jaune. D'autres furent en cuivre rouge. La plupart avaient un couvercle. Plus tard, on donna le nom de l'ustensile aux pâtés de toutes sortes de viandes.

*Traversin* — Avec chaque lit il y avait un traversin de quenouille ou de plumes — Un seul, appartenant à Mlle de Kerigou de Fily était couvert de peau de caribou.

*Trépied* — Cet ustensile se plaçait sur le feu de la cheminée pour recevoir le chaudron ou la marmite. On donnait aussi ce nom à un trépied qui se plaçait devant la porte du poêle.

*Vaisselle* — A l'ordinaire elle était en étain. Charles Le Moyne avait 32 lbs de vaisselle d'étain neuve lors de son décès, 1685. Elle valait alors 28 sols la livre. Ce fut comme en France, la vaisselle de la classe aisée. Plusieurs eurent de la vaisselle de "faïence du royaume" aussi en argent ou en porcelaine. La vaisselle d'argent apparaît surtout vers la fin du 18<sup>e</sup> siècle. Cependant, il y en eut plus tôt, car l'ordonnance de 1678 promulguait que les bagues, bijoux et vaisselle d'argent de la valeur de 300 livres et plus ne pouvaient être vendus qu'après trois expositions à trois jours de marchés, en cas de saisie. A noter que l'on comprenait dans l'expression "vaisselle d'argent" tout ce qui servait à l'usage de la table". Or Lambert Closse et Charles Le Moyne n'avaient pas d'assiettes d'argent mais ils avaient des cuillères, etc.

*Valise* — Sur la valise, le portemanteau, etc. Voir notre article dans B. R. H. de 1936, p. 393.

*Verres à boire* — Il y en eut dès la fin du 17<sup>e</sup> siècle, mais très peu. Quelques-uns sont dits "verres à pattes" (1757). On n'avait de verres que pour le vin dit un ancien auteur.

Les premiers colons emportèrent peu de meubles, car les voiliers "transatlantiques" d'alors étaient si petits que l'on réduisait le fret au plus faible volume possible. Rappelons aussi que dans les premières décade de Ville-Marie, l'exiguité des logis ne permettait que le strict nécessaire en ameublement.

Toutefois, il y eut toujours des artisans capables d'ouvrir le bois et le fer, donc, de fabriquer des meubles et ustensiles. L'école industrielle des Frères Charron, fin 17<sup>e</sup> siècle a pu former des menuisiers ébénistes sous la direction de Martin Noblesse, des sculpteurs sous celle de Charles Chaboillez. Il y eut également de bons maîtres serruriers, taillandiers, chaudronniers qui eurent des apprentis. Si bien, qu'il se fit du mobilier différent puisqu'en certain cas on dit: fait à la façon de Montréal.

Avec le XVIII<sup>e</sup> siècle il s'importa de France ce qui pouvait augmenter le bien-être et l'ornement des habitations; il en vint également, par contrebande, des colonies anglaises ainsi que nous l'avons démontré dans le recensement inédit de Montréal en 1741, publié dans les Mémoires de la Société Royale du Canada.

E.-Z. MASSICOTTE

---

ÉDUCATEURS D'AUTREFOIS: ANCIENS PROFES-  
SEURS DE L'ÉCOLE NORMALE LAVAL,  
M. ERNEST GAGNON: 1834-1915. (1)

---

Le 26 septembre 1907, l'École normale Laval célébrait le cinquantième anniversaire de son établissement. J'avais l'honneur d'être le président des fêtes mémorables qui eurent lieu en cette occasion. Dans le discours que je prononçai à la séance solennelle du soir en présence de S. G. Monseigneur Bégin, Archevêque de Québec, du Gouverneur général, Lord Gray, du Lieutenant-Gouverneur, Sir Louis-Amable Jetté, du Premier Ministre de la Province, M. Lomer Gouin, du juge-en-chef, Sir François Langelier, et nombre d'autres personnages religieux et laïques, je me fis un devoir de mentionner les premiers professeurs de l'École. Voici ce que je dis, ce soir-là, de Monsieur Ernest Gagnon: "La carrière artistique et littéraire de M. Ernest Gagnon a jeté tant d'éclat sur notre nationalité, les hommages qu'il a reçus et qu'il reçoit encore tous les jours sont si nombreux et si bien mérités, qu'il serait téméraire de ma part d'ajouter un mot à ces louanges universelles".

---

(1) Voir le *Bulletin* de janvier 1941.

Ce qui pouvait être téméraire en 1907, vu mes relations d'amitié avec Monsieur Gagnon, en dépit d'une assez grande différence d'âge (nous étions nés tous les deux dans la région de la Rivière-du-Loup-en-Haut), ce qui pouvait être téméraire, dis-je, il y a trente-cinq ans, ne l'est plus aujourd'hui. C'est donc avec un vif plaisir que je me propose de faire revivre dans *Le Bulletin* la belle et noble figure de l'auteur des *Chansons populaires du Canada*.

Ernest Gagnon naquit à la Rivière-du-Loup, région des Trois-Rivières, (1), le 7 novembre 1834. Il fit ses études au collège de Joliette d'où il alla à Montréal, en 1850, suivre des cours d'harmonie, puis vint se fixer à Québec.

En 1857, l'École normale Laval était fondée par Monsieur Chauveau: Monsieur Gagnon fut nommé professeur de Chant et de Musique. Dans le *Journal de l'Instruction publique* de mai 1857, on peut lire un intéressant compte-rendu de l'Inauguration de l'École normale Laval. En voici quelques lignes: "Monseigneur l'évêque ouvrit la séance par la prière, après quoi, un chœur de messieurs et de dames, sous l'habile direction de M. Ernest Gagnon, professeur de l'école normale, firent entendre plusieurs morceaux de musique sacrée et profane".

Monsieur Ernest Gagnon développa à l'École normale Laval, dès le début de cette institution, un goût marqué pour tout ce que le chant et la musique peuvent apporter dans

---

(1) Le Village de la Rivière-du-Loup-en-Haut fut dénommé *Louiseville* à l'occasion du passage en cet endroit, par le Chemin de fer du Nord, aujourd'hui le Canadien Pacifique, de la princesse Louise, épouse du marquis de Lorne, nommé récemment Gouverneur du Canada. Le Marquis de Lorne et son épouse, fille de la reine Victoria, se rendaient à Ottawa par chemin de fer. Aux Trois-Rivières, ils furent l'objet d'une très belle réception: ce qui causa un retard considérable et ne permit pas au train d'arrêter à Louiseville, malgré les préparatifs de la municipalité.



l'éducation du beau et la formation esthétique des élèves-maîtres. (1)

Ce bon goût est devenu une tradition qui a été maintenu à l'Ecole normale par ses successeurs, son frère Gustave et son neveu, Henri Gagnon.

Quelques mois après l'ouverture de l'Ecole normale Laval, M. Ernest Gagnon partait pour l'Europe afin d'aller perfectionner son talent artistique à Paris. De retour à Québec, M. Gagnon reprit sa tâche de professeur de chant et de musique à l'Ecole normale, poste qu'il occupa jusqu'en 1875, alors que l'honorable Charles Boucher de Boucherville, Premier Ministre, le nomma son secrétaire. L'année suivante (1876) M. Ernest Gagnon fut nommé secrétaire du ministère des Travaux Publics, charge importante qu'il occupa avec une grande distinction jusqu'en 1905. Notons qu'en 1873, M. Gagnon fit un second voyage en Europe qui valut à ses compatriotes des *Notes de voyage* très intéressantes.

Monsieur Gagnon mourut en 1915, âgé de 81 ans, après une longue et brillante carrière musicale et littéraire.

En 1907, à la veille de la célébration des noces d'or de fondation de l'Ecole normale Laval, j'invitai M. Gagnon à écrire pour "*L'Enseignement Primaire*" ses souvenirs à titre d'anciens professeur de cette maison. Il me communiqua de magnifiques pages remplies de réminiscences et d'esprit, du meilleur aloi. Ces pages remarquables parurent dans les livraisons de mars, avril, mai, juin 1907 (2). Voici le premier passage de la première page des "Souvenirs intimes" parus dans "*L'Enseignement Primaire*": "On m'a demandé d'écrire quelques lignes sur les premières années de l'Ecole normale Laval, la si méritante institution dont on va bientôt célébrer les noces d'or. Je le veux bien. Parler du passé est chez moi chose habituelle, trop habituelle peut-être. J'appartiens

---

(1) M. Gagnon vint se fixer à Québec après ses études musicales à Montréal. En 1853, M. Gagnon devint organiste à l'église Saint-Jean-Baptiste de Québec. L'année suivante, il fut choisi pour organiste de la cathédrale, devenue dans la suite la Basilique, où il fut remplacé quelques années plus tard par son frère Gustave, qui eut lui-même pour successeur son fils, Henri.

En 1860, M. Gagnon avait épousé Caroline Nault, et en secondes noces, Emma Cimon. Du premier mariage, il eut deux filles: Blanche et Alice. Cette dernière est décédée, mais Mademoiselle Blanche remplit une tâche admirable celle de recueillir les pages oubliées écrites par son père et de rééditer certaines des oeuvres de ce dernier qui ne se retrouvent plus en librairie.

(2) En 1925, les *Nouvelles pages choisies* de M. Ernest Gagnon publiées à Québec, renferment les *Souvenirs* parus dans l'*Enseignement Primaire*, de 1907. Par distraction, sans doute, on a omis d'en indiquer la provenance.

à ce groupe d'hommes dont on dit: "Ces gens là ne demanderaient pas mieux que d'enterrer les vivants pour ressusciter les morts". Si hyperbolique que soit ce langage, il ne laisse pas de contenir une leçon que je me garderai bien d'oublier: le souvenir de quelques disparus, ce sera pour faire profit de leurs exemples de foi, de patriotisme, d'urbanité, de gaieté."

Au lieu de quelques lignes, M. Gagnon publia dans "*L'Enseignement Primaire*" quinze grandes pages écrites de sa fine plume, où l'homme de coeur et d'esprit se révèle de façon charmante.

Non seulement M. Gagnon fut un excellent musicien, un secrétaire parfait, mais il fut aussi un excellent littérateur.

En 1865, il publia les *Chansons populaires du Canada*, son oeuvre maîtresse, celle qui lui survivra le plus longtemps et qui a mérité d'être placée au même rang que les "*Anciens Canadiens*" de M. de Gaspé et le "*Jean Rivard*" de Gérin-Lajoie. M. Gagnon a aussi publié les "*Cantiques populaires du Canada français*", les "*Cantiques populaires pour la fête de Noël*" et les "*Cantiques des Missions*".

Les oeuvres littéraires de M. Ernest Gagnon appartiennent presque toutes au genre historique, à l'histoire du Canada. En voici la liste: "*Le Comte de Paris à Québec*," 1891; "*Le Fort et le Château Saint-Louis*", 1895; "*Le Palais Législatif de Québec*", 1897; "*Louis Jolliet*", 1902; "*Notes sur Octave Crémazie*", 1905; "*Armoiries et Devises*", 1908, "*Louis d'Ailleboust*", 1917.

Rappelons encore ici "*Les Chansons populaires du Canada*", ouvrage mentionné précédemment.

L'ouvrage historique le plus complet et le meilleur qu'ait publié M. Gagnon, c'est son "*Louis Jolliet*". Après avoir analysé ce livre de M. Gagnon, Monseigneur Camille Roy dit: "Mais tout ceci n'est qu'une bien pâle analyse du livre de M. Gagnon. Si l'on veut vraiment connaître Jolliet, il faut le suivre à travers ces pages si précises où se développe en un cours facile et agréable toute la carrière du héros; il faut voir tous les multiples incidents de la vie politique, militaire et sociale auxquels se trouve mêlé Jolliet, et que l'auteur a soigneusement recueilli; il faut surtout étudier l'illustre découvreur dans ce milieu historique que Monsieur Gagnon

s'est efforcé de reconstituer". (1)

Que de belles pages l'on retrouve aussi dans les "*Choses d'autrefois*", les "*Feuilles volantes*" et "*Pages d'histoire*"!

Benjamin Sulte écrivait à l'auteur en 1905: "Votre nouveau livre "*Feuilles volantes*" et "*Pages d'Histoires*" m'occupe tout entier. C'est de la littérature canadienne digne de ce nom, ce n'est pas autre chose parce que vos ressources viennent de notre sol et n'empruntent rien au dehors de chez nous. Avec la bonne langue que vous employez et la précaution de ne pas imiter les modes du jour, soyez certain que vos écrits auront de la durée". (2)

En effet, les livres d'Ernest Gagnon n'ont pas vieilli: ils se lisent avec autant de plaisir et de profit aujourd'hui qu'hier, et comme ceux d'Antoine Gérin-Lajoie et de Philippe Aubert de Gaspé, ils conservent une jeunesse que les années ne flétriront pas.

Dans *L'Enseignement Primaire* d'octobre 1915, je consacrais un article à la mémoire de M. Gagnon, ancien collaborateur de ma revue, à l'occasion de sa mort. Voici les dernières lignes de cet article: "Il est mort en croyant, avec calme et confiance, après avoir reçu les secours de l'Eglise, dont il fut toujours le fils aimant, soumis et fidèle.

"Homme de talent et de goût, catholique franc et sans dol, patriote de l'ancienne école, de celle qui eut pour maître les Ferland, les Crémazie, les de Gaspé, les Larue, les Gérin-Lajoie, les Chauveau, les Casgrain, etc., Monsieur Gagnon a fourni une noble et utile carrière, qui honore non seulement son nom et sa famille, mais dont le mérite, comme un pur rayon de gloire, rejaillit sur la nationalité canadienne-française toute entière. Ses qualités personnelles en faisaient un parfait gentilhomme qui sut gagner l'admiration et l'amitié de nombre d'étrangers illustres qui visitèrent notre pays.

"Monsieur Ernest Gagnon emporte dans la tombe l'affection de ses nombreux amis et admirateurs. Son nom vivra dans l'histoire à côté et du rang des plus illustres Canadiens, et ses oeuvres resteront comme un vivant témoignage des éminentes qualités de celui que nous pleurons et que nous regretterons toujours".

C.-J. MAGNAN

---

(1) Mgr Camille Roy, *Essais sur la littérature canadienne*.

(2) "*Nouvelles Pages choisies*", page 11 — Edition de 1925.

## L'IMMEUBLE DE L'INSTITUT CANADIEN

Après ce qui a été écrit dans les journaux, les revues, les brochures, après même le substantiel ouvrage du R. P. Théophile Hudon, intitulé *l'Institut Canadien et l'affaire Guibord* reste-t-il quelque chose à dire sur la société littéraire et scientifique qui jadis eut grand renom et dont la déchéance affligea les uns et enchantait les autres? C'est possible, toutefois n'ayant pas qualité pour ce faire, nous voulons nous borner à dire un mot de l'édifice où l'Institut connut ses mauvais jours. Édifice qui se trouve rue Notre-Dame-Est, et qui porte maintenant les numéros civiques 323, 325, 329. De quand date-t-il?

L'Institut, fondé en 1844, se logea d'abord à divers endroits puis, en 1854, acquit de M. Montmarquette (1), une maison en pierre à deux étages, sise côté nord de la rue Notre-Dame, en face de l'historique maison où vécut l'honorable Georges-Saveuse, comte de Beaujeu. (2)

Montréal se peuplait, en plus, les *p'tits chars* commençaient à circuler dans ses principales artères, ce qui contribuait à gêner la circulation. A regret le Conseil de ville décida, en 1864, d'élargir de quatorze pieds la rue Notre-Dame entre le carré Dalhousie et la rue McGill. Ce fut le côté nord de la rue qu'on expropria et comme la démolition des bâtisses s'effectuait assez rapidement, l'Institut Canadien dut transporter ses livres, gravures et meubles au numéro 20, rue Sainte-Thérèse. Pour le terrain qu'ils perdaient et pour les frais de déplacement, les sociétaires réclamèrent une indemnité de \$7,529.65. Toutefois, après bien des tergiversations, ils n'obtinrent que \$5,123. (3) Néanmoins, les expropriés se firent construire un "chez soi" convenable et pratique, au prix assez élevé pour l'époque, de \$16,000.

Inauguré fin d'année 1866, l'édifice comprenait un rez-de-chaussée, un premier étage pour la salle des journaux, la bibliothèque et des bureaux, puis un second étage pour la

(1) R. P. Hudon, ouvrage cité.

(2) Cet érudit gentilhomme décéda en son manoir de Soulanges à l'été de 1865.

(3) R. P. Hudon — Ouvrage déjà cité et M. Conrad Archambault, archiviste de la ville de Montréal qui nous a communiqué le dossier de l'expropriation.

grande salle de conférence, mesurant 80 x 60 pieds et pouvant loger 700 personnes (1).

Pendant longtemps, une sorte de tableau cintré, surmontant la bordure du toit, apprenait aux passants que c'était là l'*Institut Canadien fondé en 1844*.

Après l'effacement de la société qui avait et qui aurait pu jouer un grand rôle dans la vie intellectuelle, que nous disent les murs de l'édifice?

Tout d'abord, l'immeuble fut vendu le 4 janvier 1881 à madame Louis-Joseph-Amédée Papineau (2) (lequel avait été protonotaire de Montréal de 1844 à 1875), puis à compter de 1883, l'avocat J.-B. Doutre et le notaire Emmanuel Larchevêque y tinrent bureaux pendant vingt ans.

A l'un des étages était la salle "Union" où se réunirent des cercles et des sociétés notamment la "Société de Secours Mutuel des Français" dont l'estimé restaurateur Émile Rabat fut le président.

La grande pièce de l'étage supérieur fut convertie en théâtre, et en 1884, eut lieu en ce local, un match entre deux athlètes de renom: Gus. Lambert et David Michaud. La rencontre se faisait pour la suprématie aux poids et à la lutte (3).

L'année suivante, cette salle devint le *Parlor Dime Museum*, c'est-à-dire un spectacle à dix sous, deux fois par jour, avec programme de chant, musique, acrobatie, magie, enfin tout ce qui pouvait amuser. L'engouement pour ces *museums* fut tel qu'il en surgit dans tous les coins de la ville.

Cette même année, 1885, David Legault, transportait sa salle d'escrime et de gymnastique en l'étage où l'Institut avait

---

(1) R. P. Hudon déjà cité.

(2) Note fournie par M. Victor Morin, notaire, ancien président de la Société royale.

(3) E.-Z. Massicotte, *Athlètes canadiens-français* pp. & 186.



sa bibliothèque, ses journaux et ses revues (1). Ce Legault, à la prestance d'un mousquetaire, eut une carrière exceptionnelle. Son succès dans la fondation d'une garde épiscopale et dans les brillantes soirées d'assauts d'armes l'avait si bien mis en évidence qu'il fut un jour chef de police de Montréal. Hélas! il ne sut pas se maintenir au haut de l'échelle et il mourut dans l'oubli au mois d'octobre 1911.

L'édifice dont nous parlons eut un renouveau de notoriété, avec les séances du "Parlement modèle" de 1892.

Trois jeunes en avaient conçu le projet, (2) mais pour le réaliser, il fallait le concours des étudiants, aussi un chef actif et débrouillard. Entre les étudiants inscrits à la faculté de Droit de l'Université Laval alors logé dans un modeste bâtiment, près du château de Ramezay, (3) l'un d'eux, Camille Piché, attirait l'attention par sa stature, un profil distingué et un maintien grave. On sut bientôt que ce "clerc" était fils de notaire et neveu du marquant avocat Urgèle Piché; qu'il avait débuté dans les affaires, mais que sur les conseils de l'honorable Mercier, il adoptait le barreau; enfin, qu'il était attaché à une grande "firme légale". Ayant de l'entre-gent, sachant plaire sans plier, d'intelligence alerte, jamais pris de court, il se créa des amis et quand il fallut pour le "parlement" choisir un chef, l'unanimité le désigna.

Avec une hardiesse et une énergie que rien ne rebutait, il voulut faire grand et beau. D'accord avec des somnités, il loua l'ancienne salle de conférence de l'Institut Canadien devenu théâtre, la fit restaurer et meubler de jolie façon, obtint du grand journaliste Israël Tarte qu'il serait gouverneur général et d'Ephrem Taillefer, avocat, qu'il accepterait la présidence de la Chambre. Dès lors, l'étudiant Piché s'occupa de la formation de son ministère. Son choix fut heureux et lorsque le *Parlement modèle* eut sa première séance, le 26 mai 1892, ce fut un événement social . . . Nombre de citoyens en vue, accompagnés de leurs femmes et de leurs filles assistè-

(1) Sur le sort de la bibliothèque, lire l'article de M. Charles Robillard dans le *Bulletin des Recherches historiques* de 1935, pp. 114. &c.

(2) Louis Régnier, orfèvre, J.-U. Delisle, étudiant dentiste et Séverin Lé-tourneau, étudiant en droit.

(3) Ce bâtiment est disparu. Il voisinait la demeure des barons de Port-neuf, également démolie.

rent. Vraiment on se serait cru à l'ouverture d'un vrai parlement (1). Tout se passa avec un décorum qui fut particulièrement noté.

Le *Monde Illustré* du 18 juin 1892 publia les portraits des jeunes membres du ministère; plusieurs ont brillé, par la suite, dans le barreau, la politique, le journalisme et la magistrature. Le susdit parlement, alternativement libéral et conservateur, exista trois ans puis renaquit en 1911 (2).

En 1904, Adélarde Lacasse qui avait pris part active aux *Soirées de Famille*, sous la direction de feu Elzéar Roy, conçut l'idée de fonder l'*Académie de danses modernes* et il s'installa dans un étage de l'ancien Institut. M. Lacasse fut en cet immeuble huit ou neuf ans. En même temps, il y eut une imprimerie, des tailleurs, etc.

S'il vous arrive de consulter l'ouvrage bilingue du Révérend Borthwick intitulé: *Montreal, its history and Commercial registers*, paru en 1878, ouvrez-le aux pages 36-37 et vous apercevrez que la rue *Gospford* à la rue Bonsecours tout le côté nord de la rue Notre-Dame était occupé par des marchands canadiens-français, qui de gauche à droite voisinaient l'Institut, lequel était au centre.

En 1878, l'Hôtel de Ville actuel venait d'être construit et inauguré et cette partie de la rue Notre-Dame était une localité recherchée par les détaillants, car la haute bourgeoisie habitait alors le carré Dalhousie, les rues Bonsecours, Champ-de-Mars, St-Denis, Dubord, Craig et le Jardin Viger.

Qui aurait imaginé que soixante ans plus tard une grande partie de ce côté de rue, presque même tout le quartier, logerait des commerçants d'outre-mer.

E.-Z. MASSICOTTE.

(1) *La Patrie* du 27 mai 1892 donna la liste de plusieurs messieurs, dames et demoiselles qui assistaient.

(2) *Le Canada*, 22 novembre 1911.

## LES QUATRE FRÈRES ALLARD

---

Nés tous quatre à Châteauguay, ils étaient les fils de Charles Allard, cultivateur, et d'Amable Primeau. M. Allard avait quatorze enfants et n'était pas riche, mais il appréciait les bienfaits de l'éducation. Aussi, il fit de grands sacrifices pour donner l'instruction aux siens. Dieu le récompensa en appelant quatre de ses fils à la prêtrise et une de ses filles à la vie religieuse.

L'aîné des fils Allard, Jean-Baptiste, né le 1833, fut ordonné prêtre à Montréal le 10 octobre 1860. Après avoir été vicaire à Saint-Hyacinthe, à Sorel, à La-prairie, puis professeur au collège de Terrebonne, il fut forcé par l'état de sa santé de passer en Floride où il fut missionnaire ou curé de Key-West, de 1866 à sa mort arrivée le 9 décembre 1875. Notons ici que l'abbé Allard eut pour vicaire et successeur à Key-West l'abbé Paul Larocque qui devait mourir évêque de Sherbrooke.

Joachim, né le 30 janvier 1838, entra dans l'ordre des Oblats de Marie-Immaculée, et fut ordonné prêtre à Montréal le 23 septembre 1866. Missionnaire dans l'Ouest pendant une vingtaine d'années, le Père Allard fut choisi, en 1887, comme vicaire général par Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface. Il exerça ces délicates fonctions jusqu'à 1915. Le Père Allard décéda à Saint-Boniface le 10 janvier 1917. Afin de se rendre plus utile, le Père Allard avait appris et parlait couramment la plupart des dialectes sauvages de l'Ouest. L'abbé E.-J. Auclair fait un bel éloge de ce dévoué missionnaire dans la *Semaine Religieuse* de Montréal du 5 février 1917.

Zotique-Tancrède, né le 13 septembre 1845 et ordonné prêtre à Montréal le 19 décembre 1874. Il fut curé de Sainte-Agathe, de Saint-Antoine Abbé et de Saint-Etienne de Beauharnois. Il décéda à Châteauguay le 15 juillet 1914. Il avait fait partie du régiment des Zouaves pontificaux dans sa jeunesse et s'était rendu à Rome, où il resta de 1868 à 1870.

Télesphore, né le 17 février 1849, fut ordonné prêtre à Sherbrooke le 27 août 1876. Il fut curé de Lennoxville de 1878 à 1882, puis, passant au diocèse d'Ottawa, il fut aumô-

nier d'un couvent d'Ottawa, curé de Montebello (1892-1902) et curé de Saint-Rédempteur de Hull (1902-1907). Il décéda à Châteauguay le 28 décembre 1928. Sa délicate santé l'avait forcé à vivre dans la retraite pendant un quart de siècle.

---

## REPONSE

**Les Juges canadiens-français d'Ontario** (vol. XLVII, p. 376) — Si l'on peut en juger par les noms, les Canadiens-français élevés à la magistrature dans la province d'Ontario seraient au nombre d'une quinzaine. Il nous a été impossible cependant de vérifier la langue maternelle de ceux qui sont marqué d'un astérisque. Ce qui nous rend sceptique au sujet de leur nationalité est la majorité anglaise des comtés où ils sont Juges.

E.-R.-E. Chevrier, Cour Suprême d'Ontario, 24 septembre 1936.

\*Robert M. Boucher, cour de comté, Peterborough, 7 mai 1853 au 29 juin 1865.

\*Anthony Lecourse, juge junior cour de comté, Waterloo, 22 octobre 1873; juge de comté, Waterloo, 13 mars 1886 au 8 septembre 1894.

Louis-Adolphe Olivier, cour de comté, Prescott-Russell, 4 avril 1888 au 10 octobre 1889.

Joseph-Alphonse Valin, cour de district de Nipissing, 13 mars 1895.

\*James Masson, cour de comté, Huron, 6 avril 1896.

Albert Constantineau juge junior, Prescott-Russell, 26 juillet 1900; juge de comté, Prescott-Russell, 8 mars 1904.

\*Georges-Edouard Deroche, cour de comté, Hastings, 5 février 1904.

J.-B.-T. Caron, cour du district de Cochrane, 1924.

\*E.-W. Clement, cour de comté, Waterloo 1929.

Edmond Proulx, cour de comté, Sudbury 1930.

\*R.-D. Ponton, cour de comté, Victoria 1933.

\*F.-E. Perrin, cour de comté, Oxford 1934.

J.-A.-S. Plouffe, cour du district de Nipissing 1936.

René-A. Danis, cour du district, Cochrane 1939.

LUCIEN BRAULT